

OBJET / GAIA

**Convention  
Territoriale  
Globale CAF**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
22 mars 2021  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 26  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Noël Magis, adjoint, Mme Corinne Othatceguy, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Noël Magis à M. Christian Devèze, Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aristizabal rappelle que depuis plusieurs années, la commune de Cambo-Les-Bains a porté, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales - CAF des Pyrénées-Atlantiques, une démarche contractuelle majeure afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, enfance et jeunesse par l'intermédiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2019 et n'a pu être renouvelé en tant que tel, du fait de la volonté de la CAF de renouveler sa politique de soutien aux collectivités locales.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour Cambo-Les-Bains, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) au niveau du pôle territorial « ERROBI », pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023. Elle s'inscrit dans les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, à savoir la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'accompagnement social des familles ; la CAPB et les communes d'Arcangues, Bassussarry, Cambo-Les-Bains, Espelette, Halsou, Ixassou, Jatxou, Larressore, Louhossoa, Souraïde et Ustaritz.

De plus, ce nouveau cadre partenarial à la fois stratégique et opérationnel est établi selon deux axes majeurs :

- d'une part, matérialiser l'engagement conjoint entre la CAF des Pyrénées-Atlantiques et la Collectivité,
- d'autre part, faciliter la mutualisation et la mobilisation des fonds tout en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'interventions.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition du plan d'actions pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été malgré tout menés à bien.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette CTG et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Afin d'amener la transition entre le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le nouveau mode de contractualisation avec la CTG, la CAF des Pyrénées-Atlantiques maintient son accompagnement social et la continuité des financements via une aide complémentaire dite « bonus territoire » pour la période 2020-2021.

Dans cette démarche, deux avenants ont été établis par la CAF des Pyrénées-Atlantiques pour chacune des activités périscolaires et extrascolaires proposées par l'ALSH de Cambo visant au financement de celles-ci en fixant le montant de ce bonus et les modalités de versement.

Après discussion et après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;
- Approuve l'avenant sur convention bipartite portant avenant sur la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Périscolaire ;
- Approuve l'avenant sur convention bipartite portant avenant prestation de service pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Extrascolaire ;
- Autorise M. le Maire à signer lesdites conventions et toutes les pièces y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza